



Covid-19

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL RENFORCÉ



Appels téléphoniques, cellule dédiée pour répondre aux conflits de voisinages, orientations vers des plateformes d'aide, Grenoble Habitat renforce son accompagnement social en faveur de ses locataires, particulièrement ceux fragilisés et isolés par la crise sanitaire.

Ce renforcement d'accompagnement social, se caractérise par la mise en place d'actions de prévention collectives et individuelles.

PRENDRE SOIN DE NOS AÎNÉS : UNE CAMPAGNE D'APPELS SOLIDAIRES

Parce que cette période de confinement peut être particulièrement difficile pour les personnes fragiles et isolées d'un entourage familial ou amical, Grenoble Habitat a mis en place, depuis le 17 avril, une campagne d'appel à destination de ses locataires de plus de 70 ans.

Ces appels de bienveillance concernent plus de 517 personnes.

Ils répondent à un objectif central : **prendre des nouvelles, rassurer et orienter**. L'ensemble du personnel s'est mobilisé pour la conduite de ces appels : de nombreux salariés se sont portés volontaires pour soutenir cette démarche en soutien des équipes sociales et de proximité.

Les entretiens durent en moyenne une dizaine de minutes, au cours desquelles, sont évalués le niveau de stress, les difficultés physiques limitantes pouvant impacter les déplacements et l'approvisionnement, et l'état de santé général.

PRÉVENIR LES CONFLITS DE VOISINAGE ET FAMILIAUX : CONTACTEZ LE SERVICE MÉDIATION

Enfants qui courent, volume du téléviseur ou de la radio élevé, bruits de musique, travaux de bricolage : la période de confinement génère des nuisances sonores parfois importantes, exacerbant les tensions de voisinage, et rendant la vie particulièrement difficile.

Une situation liée en partie au fait que vous et vos voisins êtes plus que d'habitude présents au même moment dans la résidence : les petits pour l'école et les grands pour le télétravail.

Les règles restent pour autant les mêmes en période de confinement, il est interdit de déranger vos voisins avec un bruit répétitif et intense. La ville de Grenoble a notamment publié un arrêté réglementant les nuisances sonores pendant la période de confinement. (Arrêté n°ARR_2020_0450)

Pour prévenir les conflits et vous aider face à une situation compliquée, Grenoble Habitat a facilité les contacts avec le service de médiation.

Vous pouvez le joindre par téléphone, en contactant le **Centre de Relation Clientèle** qui vous orientera vers le médiateur ou en le contactant via une adresse mail dédiée : mediation@grenoble-habitat.fr

Se faire aider et aider les autres : les numéros utiles

Le respect de l'autre, la bienveillance et la tolérance sont essentiels pour bien vivre ensemble confiné.

Nous vous invitons à être vigilants envers les autres, car le confinement à domicile amplifie les violences familiales. Nous avons tous la capacité d'agir, au moindre doute, n'hésitez pas à signaler ces comportements.

Par téléphone

17 : numéro de la police, en cas d'urgence immédiate

119 : numéro dédié à la protection des enfants et adolescent-es en danger. Anonyme et gratuit, 24h/24, 7j/7.

39 19 : numéro dédié à la protection des femmes en danger. Anonyme et gratuit, du lundi au samedi de 9h à 19h.

Par SMS

114 : numéro d'urgence qui permet d'alerter par SMS la police, la gendarmerie, le SAMU ou les pompiers (selon votre localisation). Accessible 24h/24, 7j/7. Pour toutes les victimes de violences intrafamiliales qui ne peuvent pas sortir de chez elles, ni faire de bruit en raison du confinement.

Par Internet

Via la plateforme gratuite et anonyme du gouvernement, 24h/24, 7j/7 : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

En pharmacie

Les victimes de violences familiales peuvent désormais donner l'alerte et se réfugier dans les pharmacies, à la demande du Ministère de l'Intérieur.

#SoyonsVigilants